



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

oiseaux

Question écrite n° 15846

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie quant aux amendes infligées à la France, par l'Union européenne, pour non-respect des directives concernant la chasse aux oiseaux migrateurs. La France est régulièrement condamnée à payer des sommes importantes pour non-respect des directives européennes en matière de chasse. Hormis le fait que ce refus de se soumettre aux décisions prises à Bruxelles représente déjà un manque de solidarité communautaire, la charge financière consécutive à ce manquement retombe lourdement sur le budget de la France. C'est ainsi que l'ensemble des citoyens sont pénalisés, alors même que ces charges n'incombent exclusivement qu'aux chasseurs. La chasse est une activité de loisir dont les seuls bénéficiaires sont les chasseurs. On peut alors légitimement penser qu'ils portent seuls la responsabilité de ces entraves. En conséquence, il lui demande à combien s'élèvent les amendes en question, qui en supporte la charge, et quels sont les moyens d'y remédier. - Question transmise à Mme la ministre de l'écologie et du développement durable.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question posée au ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, relative à la condamnation de la France à des amendes pour n'avoir pas respecté des directives européennes dans le domaine de la chasse. La France n'a jamais été condamnée, à ce jour, au paiement d'amendes ou d'astreintes pour non-respect de directives européennes concernant la chasse.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 15846

Rubrique : Chasse et pêche

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : écologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2003, page 2613

Réponse publiée le : 6 janvier 2004, page 82